

# LES FEDERATIONS SYNDICALES DES CHEMINOTS

## CGT – CFDT – FO – SUD Rail –UNSA – CFE/CGC –FGAAC

Monsieur François NOGUE  
Directeur des Ressources Humaines  
34 rue du Commandant Mouchotte  
75699 PARIS CEDEX 14

Paris, le 13 janvier 2009

Monsieur le Directeur,

Nos Fédérations Syndicales CGT – CFDT – FO – SUD Rail –UNSA – CFE/CGC – FGAAC, conformément à l'article 4-2 du titre II du RH0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, vous déposez une Demande de Concertation Immédiate.

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale et la gestion interne de la SNCF portée par d'incessantes réformes et réorganisations suscitent parmi les cheminots un vif mécontentement.

Elles se traduisent par des réductions massives d'effectifs, le non respect de la réglementation, la précarisation de l'emploi et l'appel de plus en plus régulier et fréquent à la sous traitance avec des conséquences négatives sur les conditions de vie et de travail des cheminots et sur la qualité de service.

Les projets portés par la direction qui vont structurer le fonctionnement de la SNCF comme « Destination 2012 », « Simplifier et rassembler la SNCF », provoquent inquiétudes et interrogations quant à l'avenir de l'entreprise publique SNCF. Ces projets, s'ils allaient à leur terme, pourraient remettre en cause, par une autonomie des activités, son caractère intégré, son unicité et le statut des cheminots. D'autres rapports menacent aussi l'avenir de l'INFRA, des gares au sein de l'EPIC.

Le désengagement financier de l'Etat, depuis plusieurs années, prive le Service Public SNCF de moyens nécessaires à son développement. Cela oblige l'entreprise publique SNCF dans les prévisions budgétaires, à s'endetter en lieu et place de l'Etat.

Dans le cadre des difficultés quotidiennes des cheminots se pose avec force la question du pouvoir d'achat et des salaires.

La revalorisation des salaires et pensions en 2009 s'impose. Elle doit permettre d'augmenter le pouvoir d'achat des cheminots actifs et retraités pour faire face à leurs besoins.

Pour y répondre, l'ouverture de négociations salariales dans les plus brefs délais à la SNCF doit être décidée.

L'amélioration du pouvoir d'achat et une autre politique de l'emploi sont nécessaires pour relancer la consommation. Ce sont aussi les conditions pour pérenniser le financement du régime spécial des cheminots basé sur une protection sociale collective et solidaire.

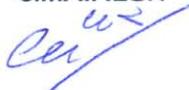
Ces points constituent des motifs de conflictualité sociale.

Dans l'attente d'être reçus nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

**CGT**  
L.RUSSEIL



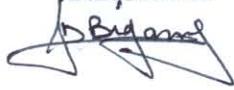
**SUD Rail**  
C.MAIHEUX



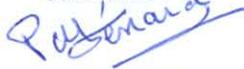
**CFDT**  
A.MORVAN



**UNSA**  
JD.BIGARNE



**FO**  
G.LEMAUFF



**CFE/CGC**  
G.BLANC



**FGAAC**  
B.DUCHEMIN

